

Parité : un horizon lointain au sommet de l'Etat

Les femmes commencent à se faire une place au sommet de l'Etat, mais à un rythme trop lent. Pour la première fois, deux ministères vont être sanctionnés pour n'en avoir pas assez nommé à des postes de hauts cadres de la fonction publique. Parce qu'elles n'ont pas respecté la loi Sauvadet, qui fixe un seuil minimal pour les premières nominations, la justice devra acquitter 60 000 euros et les armées devront, elles, déboursier 120 000 euros. Trois collectivités locales devront également payer 240 000 euros.

En 2016, les femmes représentaient 34,9 % des hauts cadres de la fonction publique et 35 % des personnes nommées pour la première fois. La proportion était de 32 % en 2013. L'évolution est lente, mais elle va devoir beaucoup s'accélérer. La loi du 12 mars 2012 prévoit qu'à compter de 2017 40 % des primo-nominations soient réservées à des femmes. En 2016, cela a concerné 1 100 nominations sur une population de 6 000 cadres. « *Sans quotas, les choses auraient été moins faciles* », soupirait Florence Méaux, déléguée pour la rénovation de l'encadrement dirigeant de l'Etat, début décembre, lors d'un colloque consacré à « l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités dans la fonction publique ».

Au ministère de la justice, la pilule est amère. Le porte-parole du ministère, Youssef Badr, rappelle que celui-ci est déjà très féminisé, notamment chez les magistrats. Mais la loi de 2012 ne concerne pas ces fonctionnaires. « *L'application de la loi, explique M. Badr, a pu apparaître inadaptée pour un certain nombre de corps, compte tenu de leurs taux de féminisation croissants ou, pour la magistrature, de son statut spécifique d'indépendance.* »

L'objectif des 40 % à compter de cette année risque de rendre la situation très tendue dans certains ministères. « *C'est très ambitieux*, reconnaît Thierry Le Goff, directeur général de la fonction publique. *Cela représente une belle marche. Mais il faut un volontarisme et une prise de conscience.* » L'administration a mangé son pain blanc. Après des années à objectif modeste, elle doit faire progresser le taux de cinq points (de 35 % à 40 %) en un an, soit presque le double de ce qui a été fait depuis 2013. Et les sanctions financières seront moitié plus élevées.

Pas de droit à l'erreur

Si la pression est forte, c'est que la situation n'est pas bonne. La fonction publique compte pourtant 62 % de femmes. « *On a longtemps cru que cela la mettait de facto à l'abri des discriminations*, note Sophie Pochic, sociologue, coauteure du *Plafond de verre et l'Etat* (Armand Colin, 224 pages, 22,90 euros). *Et on n'a pas mesuré l'inégal accès à la haute fonction publique.* » « *Ce n'est plus un plafond de verre. C'est du béton* », déplore Emmanuelle Gagliardi, directrice associée du cabinet de conseil Connecting Women Agency.

En France, regrette M^{me} Pochic, « *il faut se transformer en nonne ou en moine*

de l'Etat pour accéder aux plus hautes responsabilités ». Plus on est important, plus on se doit d'être au bureau tôt le matin et d'y rester tard le soir. Dans beaucoup de pays, au contraire, passer trop de temps sur son lieu de travail est perçu comme un signe de désorganisation. *« On voudrait que la réunion décisive ne se fasse plus dans le bureau du préfet le soir, explique Maelenn Ferreira-Daniel, présidente de l'association ENA 50-50, mais lors d'un déjeuner de travail ou le matin... »* En outre, constate M^{me} Pochic, le droit à l'erreur n'existe pas en France, car *« il faut avoir fait ses preuves entre 30 et 40 ans. Ce qui défavorise de facto les mères »*.

Une femme, haut placée dans l'administration de l'Etat, regrette d'entendre des femmes lui dire : *« Je ne veux pas être directrice »*

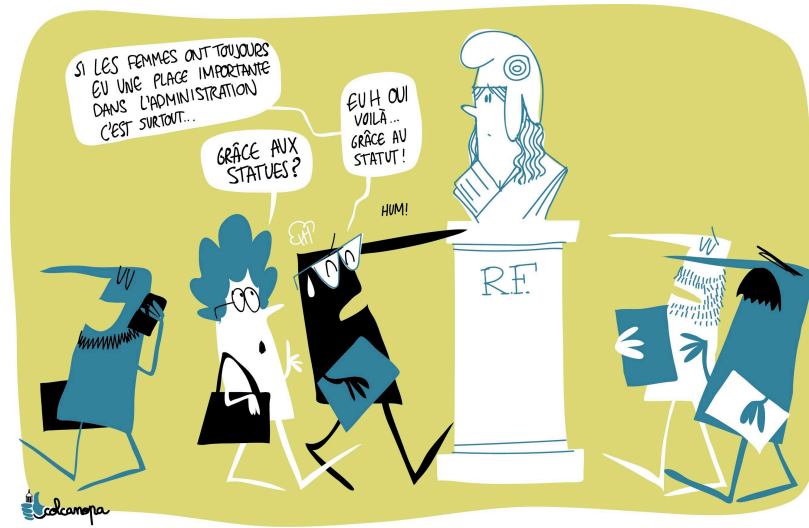
Une carrière dans la haute fonction publique implique également de fréquentes mutations partout en France. Or, *« l'absence des pères du foyer familial est tolérée socialement, pas celle des mères »*, rappelle M^{me} Pochic. Par ailleurs, poursuit la sociologue, *« les inégalités sont parfois déniées ou euphémisées »*. Les concours, réputés objectifs, pâtissent en réalité de biais multiples. Et c'est compter sans l'autocensure. Une femme, haut placée dans l'administration de l'Etat, regrette d'entendre des femmes lui dire : *« Je ne veux pas être directrice. »* Elle reconnaît elle-même que le prix à payer est lourd. *« J'ai dû adopter des comportements masculins contre ma nature, confie-t-elle, comme l'autorité. Même si je ne crois pas l'exercer de manière trop brutale, encore que... »* De fait, l'affirmation par une femme d'une certaine forme de leadership, *« un peu à la Sarkozy »*, lance Bénédicte Ravache, secrétaire générale de l'Association nationale des DRH, *« ce n'est pas forcément socialement accepté, sauf à passer pour une hystérique »*.

« Problème de vivier »

La direction de M. Le Goff, au ministère de l'action et des comptes publics, s'emploie à mettre en œuvre *« une véritable politique managériale »* vue par le prisme de l'égalité entre les hommes et les femmes et qui va bien au-delà des quotas. *« Il faut agir sur le vivier, la formation, la mise en confiance comme sur l'organisation du travail »*, assure M. Le Goff. Le vivier est un élément-clé. Certains corps, où l'on puise les cadres, sont eux-mêmes très peu féminisés. C'est le cas des ingénieurs des mines, par exemple (13 % de femmes). Les services de M. Le Goff incite donc les employeurs publics à chercher des profils en dehors de leur strict périmètre ministériel. Une « CV-thèque » est même en train d'être montée.

« Il faut prendre les choses plus en amont, recommande la responsable précédemment citée. Là, on va nommer des femmes, puis on va s'apercevoir que l'on a nommé des couillonnes, car il y a un problème de vivier. On s'expose donc à un retour de manivelle et on risque de revenir plus bas qu'au départ. On n'utilise pas le bon outil. La méthode est en outre injuste pour les garçons qui font plus d'efforts pour progresser que les femmes qui sont promues. Il faut agir autrement, donner envie aux femmes d'avoir de l'ambition pour elles-mêmes. »

De fait, considère Francesca Aceto, présidente du réseau SNCF au féminin, *« on n'y arrivera pas si l'on ne trouve pas quelque chose de gagnant pour les hommes. Je suis d'accord avec l'idée de quotas, mais trop d'hommes expriment aujourd'hui de la honte ou de la culpabilité. Je ne veux pas de cela. »*



COLCANOPA

Par Benoît Floc'h

